DocuSign Envelope ID: AB47F047-F7DE-43B4-9DEC-F50C1E9B6608

ABCT
Société à responsabilité limitée
au capital de 7 622,45 euros
Siège social : 2 bis impasse Dauphine
45100 ORLEANS
378 465 652 RCS ORLEANS

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE DU 14 SEPTEMBRE 2024

L'an deux mille vingt quatre
Le quatorze septembre

La société AXAUTO-SERVICES, Société civile au capital de 12 500 euros, ayant son siège social 2 bis impasse Dauphine 45100 ORLEANS, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 511 824 120 RCS ORLEANS, représentée par Monsieur Xavier BERTHOMIEUX en sa qualité de Gérant,

Propriétaire de la totalité des 500 parts sociales de 15,24 euros composant le capital social de la société ABCT, associée unique de ladite Société et en présence de Monsieur Xavier BERTHOMIEUX et de Madame Aurélie BERTHOMIEUX, cogérants non associés de la Société.

Après avoir pris connaissance du rapport de la gérance,

A pris les décisions suivantes :

- Approbation de la valeur des biens composant l'actif social et des avantages particuliers éventuels,
- Transformation de la Société en société par actions simplifiée,
- Adoption des statuts de la Société sous sa nouvelle forme,
- Nomination du Président,
- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIERE DÉCISION

L'Associée Unique, au vu du rapport du Commissaire à la transformation qu'elle a désigné, sur l'évaluation des biens composant l'actif social et les avantages particuliers, conformément aux dispositions de l'article L. 224-3 du Code de commerce, approuve expressément cette évaluation et constate qu'aucun avantage particulier n'a été consenti.

L'Associée Unique prend acte de ce que le rapport atteste que le montant des capitaux propres est au moins égal au capital social.

DEUXIEME DÉCISION

L'Associée Unique, après avoir pris connaissance du rapport de la gérance et du rapport du Commissaire à la transformation sur la situation de la Société et sur l'évaluation des biens composant l'actif social et les éventuels avantages particuliers établi conformément aux dispositions des articles L. 223-43 alinéa 3 et L. 224-3 du Code de commerce, et après avoir constaté que les conditions légales étaient réunies, décide de transformer la Société en société par actions simplifiée comportant un seul associé à compter de ce jour.

Cette transformation régulièrement effectuée n'entraînera pas la création d'une personne morale nouvelle.

La durée de la Société, son objet et son siège social ne sont pas modifiés.

Paraphe XB Paraphe AB Paraphe XB

DocuSign Envelope ID: AB47F047-F7DE-43B4-9DEC-F50C1E9B6608

Son capital reste fixé à la somme de 7 622,45 euros. Il sera désormais divisé en 500 actions de 15,24 euros chacune, entièrement libérées et toutes détenues par l'Associée Unique.

TROISIEME DÉCISION

En conséquence de la décision de transformation de la Société en société par actions simplifiée qui précède, l'Associée Unique adopte article par article, puis dans son ensemble, le texte des statuts de la Société sous sa nouvelle forme, dont un exemplaire demeurera annexé au présent procès-verbal.

QUATRIEME DÉCISION

L'associée unique décide de nommer en qualité de Présidente de la Société, à compter de ce jour, et sans limitation de durée :

La société AXAUTO-SERVICES, Société civile au capital de 12 500 euros, ayant son siège social 2 bis impasse Dauphine 45100 ORLEANS, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 511 824 120 RCS ORLEANS, Monsieur Xavier BERTHOMIEUX, représentant légal de la société AXAUTO-SERVICES, déclare que la société AXAUTO-SERVICES accepte les fonctions qui viennent de lui être conférées et qu'elle satisfait à toutes les conditions requises par la loi et les règlements pour leur exercice.

L'associée unique rappelle que la présidente représente la société à l'égard des tiers. Elle est investie des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la société dans la limite de l'objet social.

Dans les rapports avec les tiers, la société est engagée même par les actes de la présidente qui ne relèvent pas de l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait cet objet ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances, étant exclu que la seule publication des statuts suffise à constituer cette preuve.

Au sein de la société elle exerce tous les pouvoirs de direction, d'administration ou de gestion à l'exception de ceux réservés expressément par la loi ou par les présents statuts à la collectivité des associés.

La Présidente peut déléguer des pouvoirs spécifiques et délimités à toute personne de son choix ; il engage sa responsabilité pour toute décision prise par son mandataire.

CINQUIEME DECISION

Le gérant de la Société sous sa forme à responsabilité limitée présentera à l'Associée Unique qui statuera sur ces comptes, un rapport rendant compte de sa gestion pendant la période comprise entre le premier jour dudit exercice et celui de la transformation.

L'Associée Unique statuera sur ces comptes conformément aux règles fixées par les nouveaux statuts et les dispositions du Code de commerce relatives aux sociétés par actions simplifiées. L'Associée Unique statuera également sur le quitus à accorder à la gérance de la Société sous son ancienne forme.

Les fonctions de la gérance prennent fin à compter de ce jour, sous réserve de la nécessité pour la gérance d'établir un rapport de gestion.

SIXIEME DÉCISION

L'Associée Unique, comme conséquence de l'adoption des décisions qui précèdent, constate que la transformation de la Société en société par actions simplifiée est définitivement réalisée.

Paraphe Paraphe Paraphe

DocuSign Envelope ID: AB47F047-F7DE-43B4-9DEC-F50C1E9B6608

SEPTIEME DÉCISION

L'Associée Unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, il a été établi le présent procès-verbal signé par l'Associée Unique et consigné sur le registre de ses décisions.

L'associée unique
La société AXAUTO-SERVICES
Représentée par Monsieur Xavier BERTHOMIEUX
« Bon pour acceptation des fonctions de Président de la société ABCT »

Signé par :
49818D85356F480...

bon pour acceptation des fonctions de président de la société ABCT

Signé par :
49818D85356F480...

Signé par :
AURELIE BERTHOMIEUX
B7A07C8630924CE...

Enregistré à : SERVICE DE LA PUBLICITE FONCIERE ET DE L'ENREGISTREMENT
LOIRET
Le 18/09/2024 Dossier 2024 00043089, référence 4504P01 2024 A 01994
Enregistrement : 125 € Penalités : 0 €
Total liquidé : Cent vingt-cinq Euros
Montant reçu : Cent vingt-cinq Euros